

Je tiens à rappeler au chef du Nouveau parti démocratique que le président Carter, suivi en cela par le Congrès tout entier, a déclaré que la construction du pipe-line de l'Alaska constituait une priorité vitale pour les États-Unis. Il n'y a donc aucune raison de penser que le nouveau Congrès et le nouveau président vont revenir sur les engagements de la précédente administration. Je puis par ailleurs garantir aux députés qu'une fois la nouvelle administration en place, soit en janvier prochain, nous prendrons contact avec le gouvernement américain et pour obtenir de lui l'assurance qu'il tiendra ses promesses.

● (1425)

M. Broadbent: Une question supplémentaire, madame le Président. D'abord, le ministre a dit lui-même la semaine dernière qu'il y avait eu, et je le cite textuellement «déjà trop de retard» lorsqu'il parlait de la situation actuelle. Deuxièmement, c'est que le vœu pieux qu'avait exprimé le Congrès américain n'était précisément que cela, un vœu pieux qui n'offrait aucune garantie.

Enfin, puisque le président désigné (M. Reagan) a déjà dit publiquement qu'il était en faveur d'une politique énergétique continentale, ce qui dénote une attitude tout à fait différente de celle du gouvernement Carter, je voudrais que le ministre me dise pourquoi il ne se soucie nullement de défendre les intérêts canadiens dans cette question essentielle?

M. Lalonde: Au contraire, madame le Président, les intérêts du Canada dans toute cette affaire me tiennent vraiment à cœur ainsi qu'au gouvernement. Je voudrais rappeler au député qu'il n'a pas rapporté mes propos avec exactitude. Le meilleur exemple que je puisse en donner c'est que d'après lui j'ai prononcé ces paroles la semaine dernière quand, en réalité, il s'agissait d'un discours que j'ai fait à Vancouver il y a deux semaines. Je pourrais faire une mise au point sur bien d'autres aspects de la question qui sont tous de notoriété publique. J'ai prononcé un discours qui figure au compte rendu et je recommanderai au député de s'y reporter.

Pour ce qui est du gouverneur Reagan que l'on dit partisan d'une politique énergétique continentale, j'ai constaté que, dans bien des entretiens que j'ai eus avec les représentants élus américains, ils ne concevaient pas du tout comme nous l'expression «énergie continentale». Nous n'avons cessé de leur faire remarquer...

Des voix: Règlement.

M. Lalonde: ... qu'il n'est pas question que nous donnions notre appui à une politique continentale intégrée.

Une voix: Discours.

M. Lalonde: Il n'en est pas du tout question, le gouvernement n'est pas en faveur de cette politique.

M. Broadbent: Une autre question supplémentaire, madame le Président. Nous sommes actuellement témoins de la même insouciance typique de la part du gouvernement et qui durera jusqu'à ce que nous soyons menacés d'une catastrophe en provenance des États-Unis.

Une voix: Dites-le, au caucus, Ed.

Une voix: La question.

M. Broadbent: Compte tenu du fait que le président élu a exprimé des vues au sujet de la réglementation de l'environnement, de l'Accord canado-américain sur l'automobile et des

traités touchant les pêches, pour ne nommer ces quelques points...

Des voix: La question!

M. Broadbent: ... qui diffèrent de celles du président actuellement en poste, le ministre est-il en train de dire à la Chambre que son gouvernement n'a pas à s'inquiéter qu'il y ait la moindre déviation de la politique américaine à l'égard du Canada?

M. Paproski: Dites oui, Marc.

M. Lalonde: Madame le Président, je ne sais pas jusqu'à quel point je puis répéter la même réponse à l'intention du député.

M. Baker (Nepean-Carleton): Laissez faire, elle est trop longue.

M. Lalonde: Notre gouvernement en fait se préoccupe beaucoup d'assurer que les intérêts des Canadiens passent en premier et qu'ils sont protégés. C'est ce pour quoi nous avons été élus et c'est ce que nous allons continuer de faire. En même temps, nous devons attendre que le président élu entre en fonction, contrairement à ce que le député dit encore. Il n'est pas encore en fonction et ne le sera qu'au début de janvier.

Des voix: Règlement!

M. Lalonde: Nous verrons certainement à ce que le nouveau gouvernement des États-Unis lorsqu'il entrera en fonction soit très au fait des vues du gouvernement canadien.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Mme le Président: A l'ordre. Je désire signaler à l'attention de la Chambre la présence à notre tribune d'un collègue, l'honorable Harry Graham, Orateur de l'Assemblée législative du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES BUDGÉTAIRES SUR LES
PAUVRES ET LES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'a accusé hier d'induire la Chambre en erreur en présentant des faits erronés concernant les commentaires faits par le Conseil canadien de développement social. Pourtant, d'après Statistique Canada, les personnes âgées qui n'ont pour toutes ressources que la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti se sont encore appauvris. Par exemple, en 1971, ils étaient de 22.75 p. 100 en deçà du seuil de la pauvreté, et en 1980 ils se trouvent encore à 21.32 en deçà, durant une période d'indexation. Étant donné que le budget demande une hausse du prix de l'énergie atteignant 22 p. 100, ce qui fera monter la facture de chauffage, et une majoration de 12 p. 100 dans le prix de l'alimentation, il est évident que l'indexation ne parviendra pas à amener les indigents et les vieillards jusqu'au seuil de la pauvreté.